

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 14 Septembre 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. PONTAC Serge et TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

**ABSENT** : M. RICARDEAU James.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Messieurs Jean-François RICARD et Stéphane CODET.

<b>OBJET</b> :	<i>Accroissement temporaire d'activité.</i>
----------------	---

N° 2018 / 09 / 08

*VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,*

*VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité lié à l'accompagnement adapté d'un enfant en situation d'handicap sur le temps du midi sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 5 juillet 2019 inclus, nécessite un renfort d'effectif,*

.../...

*Le Conseil Municipal,*

*DECIDE de recruter 2 adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps non complet à 3/35<sup>e</sup> sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 5 juillet 2019 inclus,*

*PRECISE que, pour l'exécution des présents contrats, ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 21 Septembre 2018,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20180920-CM-2018-09-08-  
DE

Date de télétransmission : 24/09/2018

Date de réception préfecture : 24/09/2018

2018  
Séance du Conseil municipal du 20 Septembre 2018

Délibération n° 2018 / 09 / 08